

**Département de l'YONNE
SIVOS de Courtois et de Nailly**

**PROCES VERBAL
de la réunion du SIVOS de Courtois et de Nailly
du 28 mars 2024**

Légalement convoqué, le Conseil syndical s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de Courtois-sur-Yonne, le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre à 19 heures 45 minutes, sous la présidence de Monsieur Franck POIRIER, président.

Date de la convocation : 14/03/2024

Présents : F.POIRIER, C.MONTAGNE, G.ROYER, E.BERTHAULT, V.MOREL, P.SOULAGE (arrivé 20h01), titulaires et F.BARDOT, C.GOUTELARD, M. MIRANDA suppléants.

Absents excusés : G.MOREAU, E.PETIT, titulaires et V.MAINIER, suppléante.

Secrétaire de séance : G. ROYER

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 21/12/2023
- 2- Présentation du budget primitif 2024
 - a) Participation financière 2024 des communes de Courtois et de Nailly
 - b) Participation financière 2024 des communes non adhérentes au SIVOS
 - c) Versement des participations aux activités péri pédagogiques
 - d) Vote du budget primitif 2024
- 3- Informations du Président et du Vice-président
- 4- Affaires et questions diverses

1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 21/12/2023

2- PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

M. le Président présente le budget proposé (**annexe 2 de la convocation**) et les délibérations qui en découlent :

Le SIVOS devrait finir l'année avec

- un excédent de 27 035 ,38 € en fonctionnement
- et un déficit de 1 354,78 € en investissement

Ces chiffres seront confirmés à la réception du compte de gestion 2023.

Ce bon résultat s'explique en grande partie par le versement de l'Etat d'une dotation de 19 465 € (au lieu des 3 503 € annoncés) au titre de l'article 14 de la loi des finances, filet de sécurité inflation.

Le syndicat retrouve donc une certaine souplesse financière, qu'il faut conserver.

2a- PARTICIPATION DES COMMUNES ADHERENTES AU SIVOS DE COURTOIS ET DE NAILLY

D2024-03-001 : Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :

- **FIXE** la participation financière pour l'année 2024 des communes adhérentes au SIVOS comme suit :

- Commune de Nailly : participation annuelle de 157 257 € versée en début de chaque période :
 - o janvier 2024 : 32 000 €
 - o février 2024 : 18 000 €
 - o mars 2024 : 18 000 €
 - o avril-mai-juin 2024 : 29 753 €
 - o juillet-août-septembre 2024 : 29 752 €
 - o octobre-novembre-décembre 2024 : 29 752 €

- Commune de Courtois-sur-Yonne : participation annuelle de 80 058 €, versée en début de chaque période :
 - o janvier 2024 : 18 000 €
 - o février 2024 : 10 000 €
 - o mars 2024 : 10 000 €
 - o avril-mai-juin 2024 : 14 000 €
 - o juillet-août-septembre 2024 : 14 000 €
 - o octobre-novembre-décembre 2024 : 14 058 €

2b- PARTICIPATION DES COMMUNES NON ADHERENTES AU SIVOS DE COURTOIS ET DE NAILLY

D2024-03-002 : Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :

- **FIXE**, pour l'année scolaire 2024/2025, la participation financière des communes non adhérentes au SIVOS comme suit : 1 429 € par enfant scolarisé dans les écoles de Courtois et de Nailly.

- **AUTORISE** M. le Président est autorisé à signer tous les documents s'y rapportant.

2c- VERSEMENT AUX ECOLES DES PARTICIPATIONS AUX ACTIVITES PERIPEDAGOGIQUES

D2024-03-003 : Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, 7 voix pour, 1 abstention (P. SOULAGE, en raison que ce qui est proposé n'est pas un voyage mais une sortie d'une journée. Le projet de voyage a été abandonné).

- **DECIDE** de verser à la coopérative scolaire de l'école de Courtois, la somme de 1 000 € pour participer aux activités péri-pédagogiques et aux voyages de fin d'année.

- **DECIDE** de verser à la coopérative scolaire de l'école de Nailly, la somme de 1 000 € pour participer aux activités péri-pédagogiques et aux voyages de fin d'année.

2d- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

D2024-03-004 : La présentation du budget étant terminée et après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :

- **ADOPTE** par chapitre, le budget primitif pour 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

- Fonctionnement : 366 553,00 €
- Investissement : 4 918,87 €

Code	Libellé	Budget primitif 2023	Réalisations 2023	Proposé 2024	voté 2024	
DEPENSES FONCTIONNEMENT						
TOTAL	Chapitre 011	Charges à caractère général	82 198,83	79 156,69	78 770,00	78 770,00
TOTAL	Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	280 412,00	280 111,96	273 000,00	273 000,00
TOTAL	Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	1 720,66	0,00	3 214,73	3 214,73
TOTAL	Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10925,00	10088,82	10085,00	10 085,00
TOTAL	Chapitre 66	Charges financières	1638,58	1006,20	529,27	529,27
TOTAL	Chapitre 67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	Chapitre 68	Dotations aux provisions / dépréciations des actifs circulants »	954,00	953,20	954,00	954,00
TOTAL	DEPENSES FONCTIONNEMENT		377 849,07	371 316,87	366 553,00	366 553,00

RECETTES FONCTIONNEMENT						
TOTAL	Chapitre 002	Résultat d'exploitation reporté	0,00	0,00	25 680,60	25 680,60
TOTAL	Chapitre 013	Atténuation de charges	22 800,00	27 823,01	10 125,40	10 125,40
TOTAL	Chapitre 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	90 000,00	90 546,71	90 500,00	90 500,00
TOTAL	Chapitre 74	Dotations et participations	261 688,99	277 624,00	238 922,00	238 922,00
TOTAL	Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	3 360,08	0,65	5,00	5,00
TOTAL	Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00	2 357,88	1 320,00	1 320,00
TOTAL	RECETTES FONCTIONNEMENT		377 849,07	398 352,25	366 553,00	366 553,00

Code	Libellé	Budget primitif 2023	Réalisations 2023	Proposé 2024	voté 2024	
DEPENSES INVESTISSEMENT						
TOTAL	Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 448,35	0,00	1 354,78	1 354,78
TOTAL	Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 255,00	1 254,55	1 264,09	1 264,09
TOTAL	Chapitre 20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 852,42	1 486,99	2 300,00	2 300,00
TOTAL	DEPENSES INVESTISSEMENT		7 555,77	2 741,54	4 918,87	4 918,87

RECETTES INVESTISSEMENT						
TOTAL	Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	1 720,66	0,00	3 214,73	3 214,73
TOTAL	Chapitre 10	Immobilisations corporelles	5 835,11	5 835,11	1 704,14	1 704,14
TOTAL	Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	RECETTES INVESTISSEMENT		7 555,77	5 835,11	4 918,87	4 918,87

Détails de quelques articles :

Budget Fournitures scolaires alloués aux écoles : 39 euros par enfant	6 474 €
Séances de piscine + transports	1 530 €
Programme sport usep	1050 €
Transports scolaires divers	420 €
Participations aux sorties de fin d'année	2 000 €
Achat 2 bacs à livres école maternelle	548 €
Achat un chariot de service pour la cantine de Nailly	428 €
Achat un aspirateur pour l'école de Courtois	240 €
Autres (non défini)	1 084 €

3- INFORMATIONS DU PRESIDENT ET DU VICE PRESIDENT

PROJET D'UN ACCUEIL « MERCREDI » A NAILLY :

La Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne (CCGB) a en charge la gestion des accueils de loisirs, d'accueils périscolaires, des accueils jeunes et des rythmes éducatifs (NAP).

Ces accueils permettent aux parents de bénéficier d'un mode de garde à vocation éducative.

L'équipe d'animation a pour rôle de proposer un large éventail d'animations éducatives, pédagogiques et ludiques à travers de nombreuses activités, dans divers domaines mais aussi d'accompagner et de soutenir les projets de chacun. Ce sont des espaces où le partenariat entre les acteurs éducatifs (parents, enseignants, animateurs, personnel de service, élus...) permet à l'enfant et au jeune de se construire.

Ce sont avant tout des lieux où se mêlent le plaisir, le jeu, le partage dans le respect des valeurs mais ce sont aussi des lieux de calme, de détente, d'échange ou rêver et ne rien faire est autorisé.

Les accueils possèdent un projet éducatif commun. Les directrices/coordinatrices travaillent avec l'équipe d'animation à sa déclinaison en projet pédagogique. Ces projets sont disponibles dans les structures et sont à la disposition des familles sur simple demande.

Les activités proposées visent l'apprentissage et l'épanouissement. Elles sont interculturelles et visent à favoriser les rencontres, les échanges et le partage. Toutes les activités proposées visent à faire grandir l'être humain dans deux dimensions : sur le plan personnel mais aussi dans ses liens avec les autres, comme membre de la collectivité.

Les accueils périscolaires des mercredis (ouvert aux enfants âgés de 3 à 12 ans)

Modalités d'accueil : projet d'un accueil le mercredi à Nailly à la rentrée de septembre 2024

L'accueil serait ouvert tous les mercredis sauf pendant les vacances scolaires, les jours fériés ou en cas de fermeture exceptionnelle, aux enfants de 3 à 12 ans suivant une scolarité sur le territoire de la Communauté de communes du Gâtinais.

Il sera possible d'inscrire les enfants à la journée **avec repas**, soit en demi-journée **sans repas**, le matin **de 7h30 à 12h30** ou l'après-midi de **13h30 à 18h00**. (Si départ après 12h30 avec repas, la journée complète sera facturée).

L'arrivée des enfants inscrits à la journée ou le matin s'effectuera **jusqu'à 9h00**. Ceux inscrits pour l'après-midi devront se présenter entre **13h30 et 14h00**. Le départ des enfants inscrits à la journée ou l'après-midi s'effectuera à partir de **16h30**. Ceux inscrits pour le matin pourront quitter l'accueil **dès 12h00** et devront **impérativement** être partis à **12h30**.

Les inscriptions à la journée seront prioritaires sur celles en demi-journées. Elles s'effectueront en se rapprochant du secrétariat de la CCGB (documents à fournir) puis avec la création d'un dossier sur « l'espace famille » (connexion et suivi par Internet).

Le nombre de places disponibles prévu sera d'une trentaine d'enfants à Nailly.

Rôle de l'équipe pédagogique

L'accueil du mercredi s'effectuera par l'**encadrement d'une équipe pédagogique** composée d'une directrice et d'une équipe d'animateurs. Leur rôle sera conforme aux exigences réglementaires attendues des Services Départementaux de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports

(SDJES). L'équipe s'attachera à faire vivre les valeurs issus du projet éducatif du territoire qui est accessible sur le site de la CCGB.

Une journée type

Pour les 3-5 ans :

- 07h30-09h00 : Accueil des enfants échelonné
- 09h00-09h45 : passage aux toilettes, lavage de mains et petite collation
- 09h45-10h15 : Temps libre en extérieur si le temps le permet sinon dans les salles.
- 10h15-11h45 : Activités manuelles, promenade, jeux sportifs ...
- 11h45-12h00 : passage aux toilettes, lavage des mains
- 12h00-13h30 : Repas puis lavage des mains.
- 13h30-15h45 : Temps calme, sieste pour ceux qui le souhaitent, les enfants qui ne dorment pas partiront en activités manuelles ou jeux collectifs
- 15h45-16h00 : passage aux toilettes, lavage des mains
- 16h00-16h30 : Goûter
- 16h30-18h00 : Départ échelonné des enfants, et temps libre en attendant chaque parent

Pour les 6-12 ans :

- 07h30-09h00 : Accueil des enfants échelonné
- 09h00-09h45 : passage aux toilettes, lavage de mains et petite collation
- 09h45-10h15 : Temps libre en extérieur si le temps le permet sinon dans les salles.
- 10h15-11h45 : Activités manuelles, promenade, jeux sportifs ...
- 11h45-12h00 : passage aux toilettes, lavage des mains
- 12h00-13h30 : Repas puis lavage des mains.
- 13h30-15h45 : Temps calme : jeux de sociétés, dessins, coloriages
- 14h15-15h45 : Activités manuelles ou jeux collectifs ou projet
- 15h45-16h00 : passage aux toilettes, lavage des mains
- 16h00-16h30 : Goûter
- 16h30-18h00 : Départ échelonné des enfants, et temps libre en attendant chaque parent

Tarifs

Grille tarifaire applicable au 1er mars 2024 (susceptible d'évolution à la rentrée 2024-2025). Les QF sont les quotients familiaux CAF des familles.

Résidents CCGB	Journée	½ Journée
QF ≤ 670	6.00 €	3.00 €
670 < QF ≤ 800	8.00 €	4.00 €
800 < QF ≤ 900	10.00 €	5.00 €
900 < QF ≤ 1000	13.00 €	6.50 €
1000 < QF ≤ 1100	15.00 €	7.50 €
1100 < QF	17.00 €	8.50 €
Extérieurs	Journée	½ Journée
Qf ≤ 900	19.00 €	9.50 €
Qf > 900	22.00 €	11.00 €

Cette note explicative et un questionnaire seront distribués dans les cahiers des enfants.

Il faudra revoir les modalités du ménage à l'école.

E. BERTHAULT : s'interroge sur les tarifs proposés qui sont différents entre les habitants de Nailly et de Courtois.

F. BARDOT : explique cela par le fait que Courtois ne fait pas partie de la Communauté de Communes du Gatinais en Bourgogne (CCGB). C'est la pratique habituelle et Nailly, par exemple, paie pour que leurs habitants puissent utiliser la déchetterie de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais.

E. BERTHAULT : évoque que la CCGB pourrait fournir un effort étant donné que nous sommes en SIVOS (comme pour la fréquentation de l'école de Nailly à la piscine de Sens).

F. BARDOT : déclare que dans ce cas précis, il ne s'agit pas du SIVOS. Pour l'exemple de la piscine, c'est différent car c'est du temps scolaire.

E. BERTHAULT : souhaiterait néanmoins que la CCGB revoie les tarifs pour avoir des écarts moins importants entre les habitants de Nailly et de Courtois.

FIBRE : est désormais installée à l'école de Courtois.

F. POIRIER remercie l'agent communal de Courtois pour avoir déterré la gaine.

JEUX POUR LA GARDERIE A L'ECOLE DE COURTOIS : Les agents demandent qu'il soit refait un appel aux dons pour obtenir des jouets.

Les membres du SIVOS s'interrogent sur ce point suivant : Pourquoi les agents ne peuvent-ils pas utiliser les jouets de l'école. La majorité sont financés par le SIVOS.

Ce point sera évoqué au prochain conseil d'école.

ALARMES DANS LES ECOLES : durant le Conseil d'école de Nailly, ce jour, il a été demandé que les écoles se dotent chacune d'un système d'alarme silencieuse (pour prévenir les autres classes en toute discrétion). Cela doit être étudié par les communes (se renseigner sur les règles, voir ce qui se fait dans les autres écoles, etc.).

4- AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Des rideaux neufs au dortoir de l'école de Courtois ont été financés et installés par la mairie.

La préparation de la kermesse au mois de juin est très laborieuse.

Séance levée 21h10